



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 janvier 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Carole SOLVET et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2026-4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION **« LES AMIS DE L'ORGUE DE SAINT-PÉRAVY-LA-COLOMBE » :**

Monsieur le Maire expose :

L'association « Les Amis de l'Orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe » a pour but de gérer l'école d'Orgue à vocation intercommunale, permettre l'enseignement d'un instrument traditionnel afin de promouvoir une animation culturelle en milieu rural.

L'orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe de style du XVII^{ème} siècle composé de 12 jeux, 2 claviers manuels de 54 notes et d'un pédalier de 30 notes, a été construit par la manufacture PESCE à Pau et vient de fêter ses 25 ans.

Après un quart de siècle d'utilisation, l'orgue nécessite une révision complète afin de retrouver un fonctionnement optimal.

L'orgue de Saint-Pérvay occupe une place centrale dans la vie culturelle, liturgique, artistique et pédagogique, notamment à travers son rayonnement au-delà de la commune grâce à l'école intercommunale d'orgue.

L'entretien de l'instrument relève aujourd'hui de la responsabilité de l'association, la commune n'ayant pas été en mesure d'en assurer le renouvellement.

Afin de soutenir cette association, il est proposé qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € leur soit octroyée.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € au profit de l'association « Les Amis de l'Orgue de Saint-Pérvay-la-Colombe ».

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 janvier 2026.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2026.

